
President's Report
Proposed loan
Kingdom of Morocco
**Integrated Rural Development Project of the
Mountain Areas in the Oriental Region**

Project ID: 2000003887

Document: EB 2023/139/R.4

Agenda: 3(a)(i)(c)(i)

Date: 17 August 2023

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 51.

Technical questions:

Dina Saleh
Regional Director
Near East, North Africa and Europe Division
e-mail: d.saleh@ifad.org

Naoufel Telahigue
Country Director
Near East, North Africa and Europe Division
e-mail: n.telahigue@ifad.org

Contents

Financing summary	ii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	2
C. Theory of change	3
D. Alignment, ownership and partnerships	3
E. Costs, benefits and financing	4
III. Risk management	10
A. Risks and mitigation measures	10
B. Environment and social category	10
C. Climate risk classification	11
D. Debt sustainability	11
IV. Implementation	11
A. Organizational framework	11
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	12
C. Implementation plans	12
V. Legal instruments and authority	13
VI. Recommendation	13

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project risk matrix

Project delivery team	
Regional Director:	Dina Saleh
Country Director:	Naoufel Telahigue
Technical Lead:	Nadhem Mtimeh
Finance Officer:	Federico Rossetti
Climate and Environment Specialist:	Ilyasse Elbaroudi
Legal Officer:	Paul Edouard Clos

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Kingdom of Morocco
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Maritime Fisheries, Rural Development, Water and Forests
Total project cost:	EUR 87.02 million
Amount of IFAD loan 1:	EUR 29.40 million (equivalent to approximately US\$31.9 million)
Amount of IFAD loan 2:	EUR 36.81 million (equivalent to approximately US\$40 million)
Terms of IFAD loan:	Ordinary: with interest on the outstanding principal equal to the IFAD reference interest rate, which includes a variable margin and is payable semi-annually; the two loans have a term of 24.5 years, including a 5-year grace period
Amount of IFAD climate finance	EUR 48.24 million
Contribution of borrower/recipient:	EUR 19.14 million
Contribution of beneficiaries:	EUR 1.66 million

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. The Kingdom of Morocco has a population of approximately 37.34 million, 37 per cent of which lives in rural areas. With a per capita GDP of US\$3,497 (2020), Morocco is a middle-income country. The agriculture sector has an important and fairly stable place in the Moroccan economy, accounting for some 12.5 per cent of GDP since the early 2000s and providing some 33.2 per cent of total employment (2019) and 52.1 per cent of women's employment.
2. Following the crisis triggered by the COVID-19 pandemic, the Moroccan economy quickly rebounded in 2021 but markedly slowed in 2022 due to a severe drought, the global economic slowdown and rising global energy and food prices. Morocco is highly exposed to the effects of climate change and is among the countries most affected by water stress.
3. Poverty incidence averages 1.2 per cent nationally but is as high as 2.8 per cent in rural areas. Morocco's human development index puts it among the countries with medium human development. Access to food is generally guaranteed in Morocco, but one quarter of the population still suffers from food insecurity (United Nations, 2022).

Special aspects relating to IFAD'S corporate mainstreaming priorities

4. In line with IFAD's mainstreaming commitments, the project has been validated as:
 - Including climate finance;
 - Youth-sensitive;
 - Including adaptive capacity.
5. **Gender and youth.** Greater mainstreaming of gender and social inclusion issues is a major priority of the Moroccan government.
6. The project is aligned with and supports national priorities, with the object of reaching a figure of 30 per cent women and 40 per cent youth among its beneficiaries. To promote the mainstreaming of gender and social inclusion issues, the teams supporting the Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental (PADERMO) will prioritize approaches and initiatives that encourage the participation and feedback of stakeholders, primarily the target beneficiaries. These women and youth will benefit from literacy and financial education programmes and have access to agritech training. The project's income-generating activities specifically target women, while youth can profit from the business teams, agricultural service cooperatives and innovation microenterprises that will be created.
7. **Climate and environment.** Morocco's climate change policy, drafted in 2014, is part of the national sustainable development vision. In June 2021, Morocco presented its revised national determined contribution, in which agriculture is presented as one of the most vulnerable sectors, where floods and droughts pose some of the most significant risks. Through the planned interventions in the Oriental, one of the regions most vulnerable to the impact of climate change in Morocco, the PADERMO project fully responds to country priorities in the areas of climate change adaptation and environmental protection.

Rationale for IFAD involvement

8. The project teams will operate in the Oriental region, which has 6 per cent of the country's rural population and a rural poverty rate (17.9 per cent) substantially higher than the national average, high rural unemployment (17 per cent) and very high vulnerability to climate change. The Government values IFAD's involvement

and critical investments in the most challenging and remote areas of the country and commends the Fund for the unique and specific focus of its operations.

9. The project is aligned with IFAD's mission as the main financial backer of rural development and agricultural smallholdings in the country's mountain areas. The Fund's advantages lie in: (i) its focus on small-scale farmers; (ii) its involvement and long experience in mountain areas; (iii) its expertise in bringing together and organizing small-scale producers and their professional organizations; (iv) its gender-sensitive activities; and (v) its innovative approaches in support of rural youth.

B. Lessons learned

10. The project design takes into account the lessons learned from earlier IFAD interventions in Morocco – notably, avoiding targeting that is too geographically dispersed, balancing operations upstream and downstream in major production value chains, promoting capacity building and literacy and financial education as the gateway for rural households to access financing and proposing the structured mainstreaming of technical assistance into the different intervention levels of the agricultural services.

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

11. The project's general objective is to sustainably improve the living conditions of rural communities in the mountain areas of the Oriental region and reduce their vulnerability to climate change. Its development objective is to increase the income of rural households and improve the living conditions of rural communities by improving agricultural production, diversifying income sources, adding value to products and marketing. The project will have a duration of seven years.
12. PADERMO will operate in 19 territorial communes across three provinces and the prefecture of the Oriental region: three in Berkane Province, nine in Driouch Province, five in Guercif Province and two in the Oujda-Angad prefecture.
13. The project will target 20,015 rural households, or around 100,000 direct beneficiaries, 30 per cent of them women and 40 per cent, youth. The PADERMO project's target groups have been selected according to IFAD's targeting policy and represent five social categories: (i) small-scale farmers with more than 3 ha of irrigated land and 10 ha of rainfed land; (ii) small-scale livestock producers with flocks/herds of no more than 50 head of sheep or goats; (iii) small-scale beekeepers with fewer than 50 hives; (iv) groups of female heads of household and landless households (the activities to upgrade social capital, increase know-how, diversify and increase activities and income sources and create jobs are specifically geared to this target group); and (v) unemployed youth, women and men wishing to benefit from vocational training and launch a business project (the opportunities for socio-occupational inclusion proposed for this target group include specific vocational training activities, the promotion of rural entrepreneurship and the creation of service cooperatives).

B. Components, outcomes and activities

14. The project will have the following components: (i) development and improvement of agricultural products; (ii) producer support and product marketing; and (iii) project coordination and management.
15. **Component 1: Development and improvement of agricultural products.** Interventions in this component are aimed at: (i) diversification and a sustainable and resilient increase in crop, basically fruit, and livestock production and the promotion of local products; (ii) hydroagricultural works (concreting of irrigation

channels, surface water capture through water diversion systems, the development of pastoral water points), the prevention of soil erosion, and water conservation; (iii) the opening of isolated areas through the construction of rural roads; and (iv) the use of digital tools to increase resilience and ecoefficiency in agriculture, especially for the optimization of water resource management and monitoring of livestock value chains and as tools to aid decision-making in agricultural advisory services.

16. **Component 2: Producer support and product marketing.** The objective of this component is to enable producers (including agricultural organizations), valuation units and participants in the targeted value chains to access sources of financing to cover their working capital needs, repair and replace their equipment and add value to and market their products. Interventions will include: (i) basic and functional literacy activities; teaching reading and arithmetic to 4,900 people; (ii) financial education to benefit 10,000 people; and (iii) business management training and advisory services. The PADERMO project will help beneficiaries add value to their products and market them by organizing communication, marketing and advertising campaigns, business-to-business meetings and participation in fairs.
17. **Component 3: Project coordination and management.** Project coordination is handled by a central project coordination unit (CPCU) under the Mountain Zones Development Directorate (DDERZM). It is managed on the ground by a regional project management unit (RPMU) under the Regional Directorate of Agriculture (DRA) of the Oriental region and by three provincial project management units (PPMU) installed respectively in the provincial directorates of agriculture (DPA) of Oujda, Driouch and Guercif. These units will be supported by a team of technical assistants recruited in the numbers necessary and with the profiles needed to cover all technical, thematic and coordination aspects of the project's activities. The regional director of agriculture will be responsible for coordinating implementation through the respective DPAs.

C. Theory of change

18. Production systems in the project area are fragile, undiversified and highly vulnerable to climate change. To tackle the triple challenge of adaptation to climate change, support for a new generation of farmers and their organizations and strengthening the vertical integration of agricultural value chains, the PADERMO project will combine support for production systems upstream and downstream in the value chains through capacity building for producers' and farmers' organizations with investments that will enable them to diversify and increase value addition and household income from productive activities. The combined effect of these supportive measures should enable rural communities to diversify their livelihoods and boost their income, food security and resilience to climate and/or economic shocks while creating stable jobs, especially for women and youth. The project will make a significant contribution to meeting the objective of the Green Generation Strategy (GGS), fostering the emergence of an agricultural middle class. The effectiveness assumptions underpinning this theory of change are: (i) active beneficiary participation and the willingness of farmers' organizations to include women and youth in their decision-making bodies; (ii) appropriate training; (iii) effective adoption of resilient production techniques on family farms; and (iv) external shocks that are generally manageable.

D. Alignment, ownership and partnerships

19. The PADERMO project is fully aligned with the GGS 2020-2030, the United Nations Sustainable Development Cooperation Framework for Morocco (2023-2027) and the three strategic objectives of the country strategic opportunities programme (COSOP) 2022-2027. It integrates and adapts the priorities and objectives of the regional agriculture plan for the Oriental Region under the GGS.

E. Costs, benefits and financing

Project costs

20. The total project cost over the 7-year period, including physical and financial contingencies, is MAD 997.57 million, equivalent to EUR 87.02 million. Investment costs account for EUR 85.88 million, or 98.7 per cent of the total cost. Taxes account for EUR 17.40 million, or 20 per cent of the total project cost. The base project cost is MAD 871.26 million, equivalent to EUR 76.00 million. Physical and financial contingences are estimated at 14.5 per cent of the base project cost, or MAD 126.31 million, equivalent to EUR 11.02 million. The portion of IFAD financing allocated to climate financing is 70.7 per cent (EUR 46.81 million).

Table 1
Project costs by component and subcomponent and financier
(Thousands of euros)

<i>Component/subcomponent</i>	<i>IFAD loan – PBAS</i>		<i>IFAD loan – BRAM</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Borrower/recipient</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
1. Development and improvement of agricultural products										
1.1. Development of climate-resilient fruit arboriculture	4 836.4	34.2	6 055.9	42.9	408.4	2.9	2 828.5	20.0	14 129.2	16.2
1.2. Livestock value chains	1 790.9	34.9	2 242.5	43.7	74.8	1.5	1 028.2	20.0	5 136.4	5.9
1.3. Development of local products	1 472.8	32.7	1 843.9	40.9	287.5	6.4	902.5	20.0	4 506.8	5.2
1.4. Hydroagricultural and rural infrastructure works	11 602.2	35.5	14 514.5	44.4	16.8	0.1	6 540.5	20.0	32 673.9	37.5
Total component 1	19 702.3	34.9	24 656.8	43.7	787.6	1.4	11 299.6	20.0	56 446.3	64.9
2. Producer support and product marketing										
2.1. Literacy and financial education	479.0	19.2	599.5	24.0	113.9	4.6	1 304.5	52.2	2 496.9	2.9
2.2. Business management training and support	1 275.3	33.2	1 605.4	41.8	191.4	5.0	769.0	20.0	3 841.1	4.4
2.3. Product improvement and marketing	2 317.0	32.0	2 900.7	40.1	566.8	7.8	1 447.9	20.0	7 232.4	8.3
Total component 2	4 071.3	30.0	5 105.6	37.6	872.1	6.4	3 521.4	25.9	13 570.4	15.6
3. Project coordination and management	5 629.9	33.1	7 049.7	41.5	-	-	4 319.7	25.4	16 999.3	19.5
Total	29 403.5	33.8	36 812.1	42.3	1 659.8	1.9	19 140.7	22.0	87 016.0	100.0

Table 2
Project costs by expenditure category and financier
 (Thousands of euros)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD loan – PBAS</i>		<i>IFAD loan – BRAM</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Borrower/recipient</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
Investment costs										
1. Works	8 464.4	35.3	10 606.7	44.2	131.8	0.5	4 805.9	20.0	24 008.9	27.6
2. Equipment and materials	7 948.3	33.4	9 952.2	41.8	1 155.2	4.8	4 769.7	20.0	23 825.3	27.4
3. Technical assistance	5 394.1	35.5	6 754.5	44.5	-	-	3 040.3	20.0	15 189.0	17.5
4. Studies and training	2 815.6	30.3	3 525.9	38.0	282.1	3.0	2 664.2	28.7	9 287.8	10.7
5. Results-based financing	4 781.0	35.3	5 972.8	44.1	90.7	0.7	2 714.1	20.0	13 558.7	15.6
Total investment costs	29 403.5	34.2	36 812.1	42.9	1 659.8	1.9	17 994.2	21.0	85 869.6	98.7
Recurrent costs										
1. Operations and maintenance	-	-	-	-	-	-	1 146.3	100.0	1 146.3	1.3
Total recurrent costs	-	-	-	-	-	-	1 146.3	100.0	1 146.3	1.3
Total	29 403.5	33.8	36 812.1	42.3	1 659.8	1.9	19 140.6	22.0	87 016.0	100.0

Table 3

Project costs by component and subcomponent and project year (PY)

(Thousands of euros)

<i>Component/subcomponent</i>	<i>PY1 (2023)</i>	<i>PY2 (2024)</i>	<i>PY3 (2025)</i>	<i>PY4 (2026)</i>	<i>PY5 (2027)</i>	<i>PY6 (2028)</i>	<i>PY7 (2029)</i>	<i>PY8 (2030)</i>	<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>							
1. Development and improvement of agricultural products									
1.1. Development of climate-resilient fruit arboriculture	13.7	5 556.2	6 267.9	2 216.9	75.0	0.0	0.0	0.0	14 129.7
1.2. Livestock value chains	0.0	125.3	917.7	1 554.7	1 582.0	904.2	52.7	0.0	5 136.6
1.3. Development of local products	0.0	128.8	1 165.0	1 719.4	935.1	476.4	82.5	0.0	4 507.2
1.4. Hydroagricultural and rural infrastructure works	556.4	3 260.4	3 576.7	7 738.4	8 236.2	6 279.6	3 025.8	0.0	32 673.5
Total component 1	570.1	9 070.8	11 927.2	13 229.4	10 828.3	7 660.2	3 161.0	0.0	56 447.0
2. Producer support and product marketing									
2.1. Literacy and financial education	0.0	0.0	537.5	653.0	775.0	530.8	0.0	0.0	2496.2
2.2. Business management training and support	220.0	0.0	619.6	1158.8	1135.7	630.0	77.2	0.0	3841.3
2.3. Product improvement and marketing	111.8	267.8	1892.2	1231.2	1570.0	1187.4	841.3	131.6	7233.3
Total component 2	331.83	267.79	3 049.25	3 043.01	3 480.70	2 348.20	918.47	131.63	13 570.87
3. Project coordination and management									
	110.0	2 802.3	2 850.0	3 040.3	3 205.5	2 292.8	1 593.2	1 104.1	16 998.2
Total	1 011.9	12 140.9	17 826.5	19 312.7	17 514.4	12 301.2	5 672.7	1 235.7	87 016.0

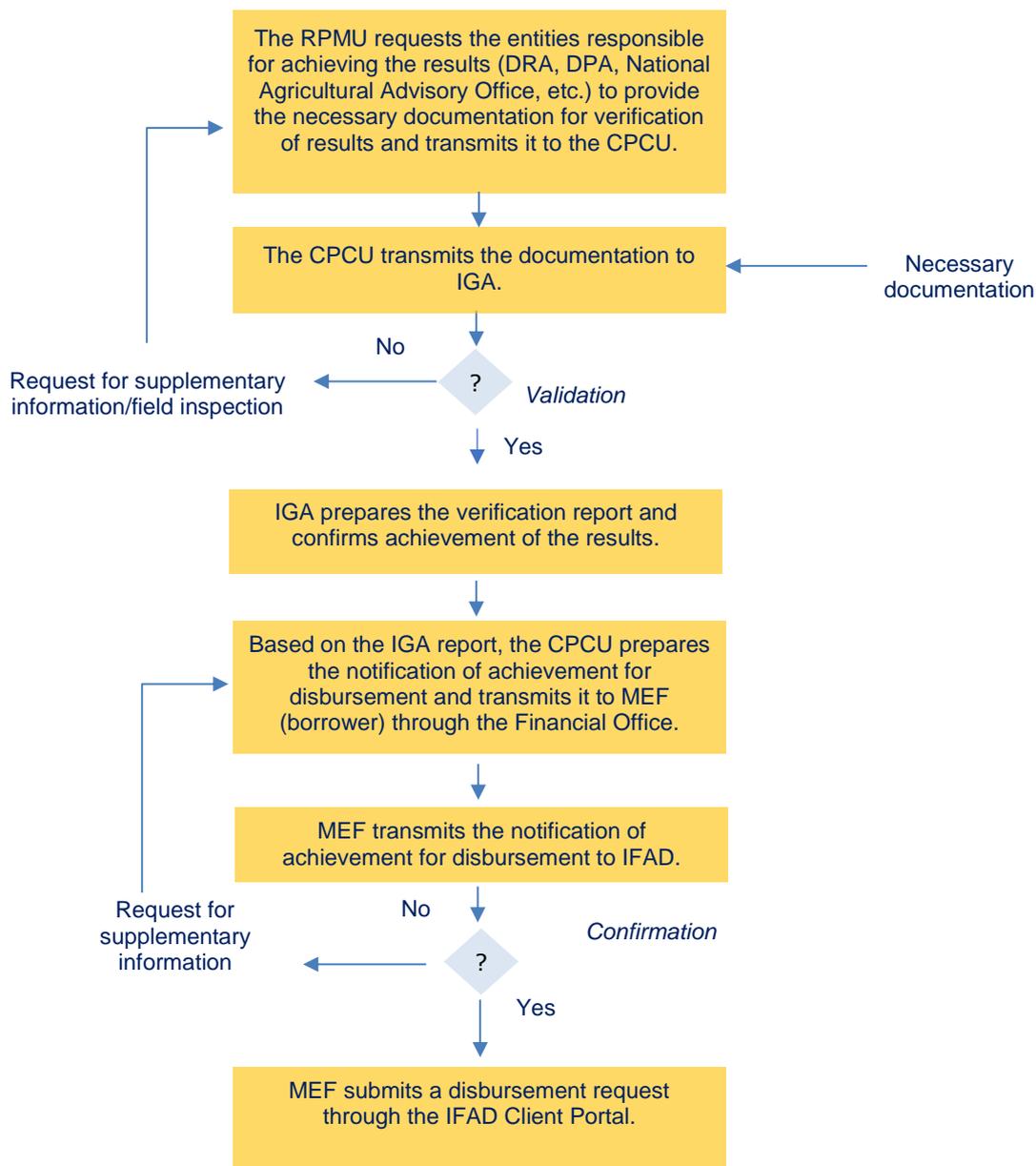
Financing and cofinancing strategy and plan

21. Financing for the project is provided by:
- (i) IFAD, in the amount of EUR 66.21 million, or MAD 759.26 million, accounting for 76 per cent of project costs and distributed through two loans: (i) a loan in the amount of US\$31.9 million, or EUR 29.40 million, corresponding to the full allocation from the performance-based allocation system (PBAS) for the Twelfth Replenishment of IFAD's Resources in Morocco; and (ii) a loan in the amount of US\$40 million, or EUR 36.81 million, from IFAD's Borrowed Resource Access Mechanism (BRAM);
 - (ii) The Government's contribution, estimated at MAD 219.24 million, or around EUR 19.14 million, representing 22 per cent of the project cost; and
 - (iii) The beneficiaries' contribution, in the amount of MAD 19.07 million (EUR 1.66 million), representing 2 per cent of the project cost.
22. The PADERMO project will work with certain national programmes, such as the Rural and Mountain Development Fund and the Territorial and Social Disparity Reduction Programme, to make supplementary investments.

Disbursement

23. The PADERMO project employs the reimbursement methodology. Eligible expenditures authorized in the annual workplan and budget are prefinanced by the Government and then reimbursed by IFAD, based on reimbursement requests submitted through the IFAD Client Portal. The proceeds from the two IFAD loans will be deposited to the kingdom's cash account at Bank Al-Maghrib.
24. The PADERMO project will employ two different disbursement procedures:
- (i) Reimbursement of funds, based on interim financial reports. The amount of the reimbursement, requested through quarterly reports, is determined by the financial information contained in the interim financial reports.
 - (ii) Results-based lending. Under this procedure, disbursements are linked to the achievement of specific, previously agreed upon results. The results must be certified by the external verification entity (General Inspectorate of Agriculture [IGA]) before IFAD can proceed with payment. The verification protocol and specific procedures of this method, as well as the list of indicators linked with disbursement (ILD) are detailed in the PADERMO manual of procedures. The ILDs are designed to be relevant, attainable and measurable. The project has three ILDs on: (i) the creation and support of groups belonging to the National Association for Sheep and Goat Breeders (ANOC); (ii) the rehabilitation of roads; and (iii) functional literacy education for the project's target populations. The proceeds of the loans for the component financed through the results-based financing instrument will be disbursed at the request of the Ministry of Finance and Economy (MEF) once the ILD targets for the stages of the verification protocol described above are met.

Figure 1
Diagram of the ILD verification process



25. To facilitate effective financial monitoring and clearly distinguish between the two procedures from an accounting standpoint, all activities in which disbursement is based on results have been regrouped into a single expenditure category that is clearly indicated in the COSTAB and annex 2 of the financing agreement.

Summary of benefits and economic analysis

26. The main expected quantifiable direct benefits are: (i) a sustainable increase in agricultural production in the targeted value chains; (ii) increased income from product processing, improvement and marketing activities; and (iii) new activity and employment opportunities for women and youth. Other important unquantifiable benefits are: (i) the organization of populations into agricultural associations and organizations centred around key activities to heighten their resilience; (ii) significant environmental benefits and benefits in terms of adaptation to climate change through better water and soil management; and (iii) literacy and financial education, leading to greater social integration of the most vulnerable populations.

27. The financial and economic analysis conducted focuses on the increase in the expected benefits from the various investments of the PADERMO project to promote production, add value to agricultural products and improve their marketing. The economic analysis, derived from the financial analysis of 18 production models, yields a 14.5 per cent economic rate of return, well above the 10 per cent opportunity cost of capital. The economic net present value is positive (MAD 287.87 million, or EUR 25.11 million) and the cost-benefit ratio is 1.2. The sensitivity analysis indicates that the project remains profitable in a wide range of variations in the scenarios tested (lower profits, higher fees and profit deferral).

Exit strategy and sustainability

28. The project's exit strategy and sustainability are grounded in the following elements: (i) strengthening of management capacities and empowerment of the agricultural organizations benefiting from the project investments; (ii) the quality of crops and herd/flock improvement, as well as ownership of the workshops and valuation units proposed by the project to the beneficiaries; and (iii) tailoring of the proposed innovations to the beneficiaries' needs and management capacity. From the launch of the activities, the project teams will make all actors and beneficiaries aware of these elements and the use of an intervention approach aimed at the sustainability of the investments.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

Table 4

Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent risk rating</i>	<i>Residual risk rating</i>
Country context	High	Medium
Sector strategies and policies	Low	Low
Environment and climate context	Substantial	Medium
Project scope	Low	Low
Institutional capacity for implementation and sustainability	Substantial	Medium
Financial management	Substantial	Medium
Project procurement	Low	Low
Environment, social, and climate impact	Medium	Low
Stakeholders	Low	Low
Overall	Medium	Medium

29. For the three categories considered to pose a substantial risk, IFAD has proposed mitigation measures that are spelled out in the project implementation manual. For the risk associated with institutional capacity, there are several authorizing subentities that are financially independent and have different degrees of experience and human resources that will contribute to project implementation. To mitigate this risk, IFAD has proposed support in the form of technical assistance in financial management, as well as a mechanism for coordination and information exchange that is clearly defined in the project implementation manual. The insertion of a specific paragraph about the PADERMO project in the State's budget will enable IFAD to identify and monitor project expenditures. Regarding the risks associated with the environment and climate context, a summary Environmental, Social and Climate Management Framework (ESCMF) that includes a matrix for the Environmental, Social, and Climate Management Plan (ESCMP) has been prepared to guide the monitoring and management of these risks.

B. Environment and social category

30. The PADERMO project will have a generally positive environmental and social impact, given its objective and the nature of its interventions. The potential negative risks associated with the project's interventions have been assessed

utilizing the new critical review adopted in the Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP, 2021). The project's social and environmental risk is considered substantial. It is primarily associated with irrigation and hydroagricultural and rural infrastructure. These risks will be managed through the project ESCMF and the ESCMP matrix.

C. Climate risk classification

31. The climate risk associated with the project is substantial, as the intervention area and agricultural systems are highly exposed to climate change and vulnerable to its impacts (drought, water shortages, extreme heat and landslides) in the context of limited adaptive capacity among the target populations. Appropriate adaptation measures have been identified through a targeted adaptation assessment. These measures will make it possible to diversify income sources and increase the resilience of populations and agricultural systems and the sustainability of investments.

D. Debt sustainability

32. According to the International Monetary Fund's analysis of Morocco's public debt for 2022, the country's debt is sustainable in the medium term (even though the COVID-19 crisis generated a higher debt/GDP ratio for the central government), thanks to: (i) the expected budgeting streamlining; (ii) the large base of domestic institutional investors; (iii) the long average maturity; and (iv) the low level of debt.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

33. The PADERMO project will be under the technical supervision of the Ministry of Agriculture, Maritime Fisheries, Rural Development, Water and Forests (MAPMDREF) and the administrative supervision of the DDERZM.
34. General project operations will be overseen by the National Steering Committee under the Secretary-General of MAPMDREF. A regional steering committee will be formed for the Oriental region and headed by the Regional Director of Agriculture for the Oriental.
35. Project activities will be coordinated and managed: (i) at the central level, by a CPCU housed in the DDERZM; (ii) at the regional level, by a RPMU under the DRA of the Oriental; and (iii) at the provincial level, by three PPMUs respectively installed in the DPAs of Oujda, Driouch and Guercif. These units will be supported by a team of technical assistants recruited in the numbers necessary and with the profiles needed to cover all the technical, thematic and coordination aspects of the project's activities. Details will be provided in the project concept note.

Financial management, procurement and governance

36. The RPMU, with support from the technical assistants, in conjunction with the PPMUs and under the supervision of the CPCU, is responsible for consolidating the project's financial information and preparing the interim and annual financial reports. The AWBP is implemented by the RPMU, the PPMUs and the other project stakeholders through the national budgeting system and credit system. Implementation of the project's internal control system will be based on the national public expenditure management system. The Inspectorate General of Finance will be charged with conducting the external audit, as mandated by law.
37. Procurement activities will follow the provisions of Decree No. 2-12-349 of 4 April 2013, except for international calls for proposals covering works and supplies, as well as consulting services, which will follow the IFAD procedure found in appendix XI of the COSOP 2022-2027.

38. IFAD's self-certification form is an integral part of contract documents and will only be required for the successful bidder prior to signature of the contract. All accepted bids will be retranscribed in IFAD's contract management portal.

Target group engagement and feedback and grievance redress

39. The project teams will ensure social inclusion and the mainstreaming of gender issues: (i) at the diagnostic level, where the needs and particular support for specific project target groups should be detailed; (ii) at the socioeconomic targeting level, documenting application of the established eligibility criteria; and (iii) at the monitoring level, documenting the quantified achievements, disaggregated by gender and specific target group. The project's grievance mechanism will make use of the Chikaya portal, which is already up and running in the DRA of the Oriental region.

Grievance redress

40. The DRA of the Oriental region uses the national Chikaya portal to process complaints. Two years ago, the DRA designated a focal point for managing the system. The DRA also handles complaints received via regular mail or e-mail.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

41. A monitoring and evaluation system will be set up pursuant to IFAD and government requirements. It will be grounded in the principles of results-based management, be consistent with the Results Management Framework of the COSOP and GGS and anchored in the DDERZM information system.
42. The PADERMO project will enter into a close dialogue with other interventions and IFAD projects in the region focused on the development of small-scale agriculture in mountain areas to create a platform for information exchange; this is one of the COSOP's knowledge management and communication objectives and will serve as a point of entry for synergies with the Taza Mountain Integrated Rural Development Project for the pre-Rif Region for collaboration on rural youth employment policies.

Innovation and scaling-up

43. The project's main innovations are in the domains of: (i) arboriculture, with the introduction of more intensive but resilient techniques; (ii) livestock production, with the creation and support of ANOC livestock producers' groups; (iii) entrepreneurship, with the development of innovative rural business groups and microenterprises and the implementation of an agritech activities and digital services hub; and (iv) marketing, with the labelling of local products and the promotion of digital services to foster business relationships and online business.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

44. To accelerate the launch of activities and achieve a better disbursement rate, the Government will have access to the retroactive financing mechanism through the PADERMO project. With IFAD support, the DDERZM will be responsible for implementation start-up. A workshop to launch the project will be held for DDERZM, DRA and DPA staff, preselected partners and steering committee members.

Supervision, midterm review and completion plans

45. The Government and IFAD will conduct a joint supervision mission at least once a year to assess project progress, guarantee good performance of the activities and the achievement of the objectives. It will be complemented, if necessary, with specific support missions.
46. A joint midterm review mission will be conducted in year 4 of project implementation. Its main purpose will be to assess the physical and financial performance of the project against the established objectives and evaluate the

strategies implemented, problems encountered and any proposal to modify activities and the budget to guarantee the sustainability of investments and achievement of the project objectives.

47. A completion mission, validated by a completion report, will be conducted at the end of the project to assess performance, outcomes and impacts and capitalize on the achievements and recommendations to consolidate the sustainability of PADERMO's achievements.

V. Legal instruments and authority

48. A financing agreement between the Kingdom of Morocco and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
49. The Kingdom of Morocco is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
50. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

51. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Kingdom of Morocco in an amount of twenty-nine million four hundred thousand euros (EUR 29,400,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Kingdom of Morocco in an amount of thirty-six million eight hundred ten thousand euros (EUR 36,810,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

Accord de financement négocié

Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO)

(Négociations conclues le 14 juillet 2023)

Prêt No.: _____

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) (« le Projet »)

Le Royaume du Maroc (« l'Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »).

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un financement par prêts pour le Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet est partiellement financé sur l'allocation basée sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et à travers le mécanisme d'allocation des ressources empruntées (MARE);

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur deux prêts (le « Financement »), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt SAFP est de vingt-neuf millions quatre cent mille euros (29 400 000 EUR).
- B. Le montant du prêt MARE est de trente-six millions huit cent dix mille euros (36 810 000 EUR).

2. Le prêt SAFP et le prêt MARE sont accordés à des conditions ordinaires et sont assortis d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA qui inclut une marge variable et qui est exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais du prêt; les deux prêts sont assortis d'un délai de remboursement de vingt-quatre ans et six mois (24.5 années), y compris une période de grâce de cinq (5) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies et ne sera prélevé de commission d'engagement.
3. La monnaie de paiement au titre du service des prêts est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts des deux prêts sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Les fonds provenant des prêts seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc ouvert auprès de Bank Al-Maghib.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant total d'environ dix-neuf millions cent quarante mille euros (19 140 000 EUR). Les bénéficiaires mobiliseront une contribution totale d'environ un million six cent soixante mille euros (1 660 000 EUR).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date fixée en concertation avec l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les prêts et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux décaissements:
 - a) La non-objection du FIDA à l'égard du Manuel de mise en œuvre du Projet.
 - b) Les instances de gouvernance du Projet ont été désignées conformément à l'Annexe 1, section II, paragraphes 7 et 8 (à l'exception de l'AT).

- c) Le logiciel comptable SI-DDERZM a été paramétré avec les données du Projet et il est accessible aux structures de mise en œuvre du Projet.
2. Le présent accord entrera en vigueur à la date de réception par le Fonds du Décret du Chef du Gouvernement portant approbation du présent Accord de financement.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Budget
Ministère de l'Economie et des Finances
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

LE ROYAUME DU MAROC

(Nom du Représentant autorisé)
(Titre du Représentant autorisé)

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet cible 20 015 ménages, soit environ 100 000 bénéficiaires, dont 30% de femmes et 40% de jeunes. Les groupes cibles spécifiques du Projet seront: i) les petits agriculteurs ne disposant pas plus de 3 ha en irrigué et moins de 10 ha en pluvial; ii) les petits éleveurs dont le troupeau ne dépasse pas 50 têtes d'ovins et/ou caprins; iii) les petits apiculteurs ayant moins de 50 ruches et perdu une partie de leur cheptel par les mortalités récurrentes ces dernières années; iv) les groupements de femmes chefs de ménage et ceux des ménages sans terre; et v) les jeunes femmes et hommes sans emploi et motivés pour se former professionnellement et s'engager dans un projet économique.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 19 communes territoriales réparties sur 4 provinces/préfectures de la région de l'Oriental: 2 dans la préfecture d'Oujda-Angad; 3 dans la province de Berkane; 9 dans la province de Driouch; et 5 dans la province de Guercif.

3. *Objectif global.* L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique.

4. *Objectif de développement.* L'objectif de développement du Projet est d'augmenter les revenus des ménages ruraux et les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus et la valorisation des produits et la commercialisation.

5. *Composantes.* Le Projet contient les trois composantes ci-après:

Composante 1: Développement et valorisation des produits agricoles.

Sous-composante 1.1: Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique. Le PADERMO appuiera: i) la création de 7 500 ha de nouvelles plantations arboricoles d'espèces adaptées aux conditions climatiques arides (amandier, caroubier, figuier et olivier); ii) la réhabilitation de 260 ha (caroubier, olivier) d'anciennes plantations; iii) la formation et l'accompagnement des arboriculteurs (100 sessions de sensibilisation, 140 sessions de formation arboricole, 48 écoles aux champs, 28 visites-échanges de producteurs); iv) la formation professionnelle de 12 jeunes pépiniéristes, dont 50% de femmes; et v) l'installation d'une pépinière arboricole de référence à Driouch.

Sous-composante 1.2: Filières animales. Le PADERMO appuiera le développement de l'élevage de petits ruminants et de l'apiculture en: i) réhabilitant 20 points d'abreuvement existants et la création de 12 nouveaux points d'abreuvement; ii) créant et accompagnant 6 groupements d'éleveurs adhérents à l'association nationale d'éleveurs d'ovins et caprins (ANOC); iii) renforçant les capacités techniques et matérielles d'environ 500 ménages d'éleveurs caprins; iv) renforçant l'équipement et la formation de 800 apiculteurs, en majorité des jeunes; v) formant les apiculteurs à l'élevage de reines; et vi) menant une opération pilote sur le suivi digital des ruches.

Sous-composante 1.3: Valorisation des produits du terroir. Le PADERMO appuiera la mise en place d'une soixantaine d'AGR valorisant les produits du terroir et qui permettront d'améliorer le niveau d'activité et de revenus des ménages ruraux. Le Projet appuiera la mise en place et l'accompagnement de: i) 20 AGR de promotion de produits phares (plantes aromatiques et médicinales, safran, cactus, figue Ghodan, poulet fermier); ii) 8 AGR d'autres produits (transformation de caroube, céréales et jujubes naturelles, engraissement ovin); et iii) environ 34 autres types d'AGR prometteurs (ex. élevage cunicole, production d'orge hydroponique, conservation d'olive de table, etc.).

Sous-composante 1.4: Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients. Le PADERMO vise à travers cette sous-composante à améliorer l'état et l'efficacité des aménagements hydro-agricoles, protéger les terres agricoles contre l'érosion et désenclaver les zones rurales à travers quatre volets d'activités: i) Aménagements hydro-agricoles pour une superficie irriguée d'environ 2 600 ha: bétonnage de 68 km de séguia, construction de 7 seuils de dérivation et formation des associations d'usagers de l'eau agricole; ii) Pistes rurales: réhabilitation de 108 km de pistes et formation à l'entretien des responsables des communes territoriales; iii) Protection des terres contre l'érosion: réalisation de 81 000 m³ de gabion et action de conservation des eaux et des sols (CES) sur environ 1 000 ha de périmètres de plantation sensibles à l'érosion; et iv) Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique à travers le financement: d'un programme de recherche-développement opérationnel axé sur la gestion des ressources en eau pour l'irrigation et une installation pilote de stations agro-météorologiques et 360 capteurs de sol connectés.

Composante 2: Appui aux producteurs et commercialisation des produits.

Sous-composante 2.1: Alphabétisation et éducation financière. Le PADERMO appuiera la réalisation d'un programme: i) d'alphabétisation de base et fonctionnelle, devant permettre à 4 900 personnes d'apprendre à lire et calculer, et ainsi pouvoir renforcer leur capacité de gestion d'activités socio-économiques et leur autonomisation; ii) d'éducation financière pour 10 000 personnes, afin de les initier et de faciliter leur accès aux instruments financiers proposés par les banques.

Sous-composante 2.2: Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise. Le PADERMO vise la promotion de l'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux de la zone d'intervention du Projet en appuyant: i) la création et l'accompagnement de 8 équipes-métiers dont 6 coopératives de services agricoles et 2 coopératives de services agricoles digitaux; ii) la création et l'accompagnement de 12 micro-entreprises d'innovation agri-tech pour les jeunes; et iii) l'appui à 80 organisations professionnelles agricoles (OPA) sous forme de diagnostic organisationnel, d'élaboration de plan d'actions, de formation des responsables, de formations spécifiques.

Sous-composante 2.3: Valorisation et commercialisation des produits. Le PADERMO appuiera: i) la réhabilitation, la mise à niveau et l'accompagnement de 15 unités de valorisation (UV) existantes, ayant des activités diverses (trituration d'olive, centre de collecte de lait, concassage d'amande, fromagerie, miellerie); ii) la création et l'accompagnement de 5 nouvelles UV (traitement de caroube (2), traitement de grignon d'olive, concassage d'amande, miellerie, stockage et conditionnement de coing); et iii) l'appui à la commercialisation des produits à travers l'organisation de campagnes de communication, de marketing et de promotion, de rencontres B2B (*Business to Business*) et la participation aux expositions.

La procédure de prêt axé sur les résultats (PAR) sera adoptée pour 3 activités (création et suivi de groupements ANOC, réhabilitation de pistes et alphabétisation fonctionnelle).

Composante 3: Coordination et gestion du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'agent principal du Projet.

Le Projet sera placé sous la tutelle du MAPMDREF, et domicilié au sein de la direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM).

7. Comité de pilotage du Projet.

Le pilotage général du Projet sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Un Comité régional de pilotage (CRP) sera institué au niveau de la Direction régionale de l'agriculture de l'Oriental et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA) de l'Oriental.

8. *Unité de gestion du Projet.*

La coordination et la gestion des activités du Projet seront assurées au niveau: i) central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDERZM; ii) régional par une Unité de gestion régionale du Projet (UGRP) placée à la DRA de l'Oriental; et iii) provincial par 3 Unités de coordination provinciale (UGPP) installées respectivement au niveau des DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif. Ces unités seront assistées par des assistances techniques (AT) recrutées selon le nombre et les profils nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du Projet.

9. *Partenaires stratégiques.*

La mise en œuvre du Projet se fera en étroite collaboration avec les communes territoriales et les organisations de base des agriculteurs (associations de développement, Associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA), coopératives, Groupements d'intérêt économique (GIE)), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le Projet.

10. *Suivi et évaluation.*

Un système de suivi et d'évaluation (SSE) sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et aligné aux cadres de gestion des résultats du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et de la stratégie génération green (GG). Il sera ancré au système d'information de la DDERZM (SI-DDERZM).

11. *Gestion des connaissances.*

Le Projet instituera un dialogue étroit avec les autres interventions dans la région et les projets du FIDA sur le développement de la petite agriculture en zone de montagne dans le cadre de la création d'une plateforme d'échange, qui constitue l'un des objectifs du COSOP en matière de gestion des savoirs et des connaissances et constituera une porte d'entrée pour des synergies avec d'autres projets en matière de dialogue politique portant sur la question de l'emploi des jeunes ruraux.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

La version finale du Manuel de mise en œuvre devra être élaborée par la Direction du Projet au cours de la première année de mise en œuvre. Ce document devra être amendé chaque fois que des ajustements seront jugés nécessaires et présenté au FIDA pour avis de non-objection.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit des prêts.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des prêts ainsi que le montant des prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du prêt SAFP (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du prêt MARE (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer HT et hors contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
I. Travaux	7 625 000	9 550 000	100%
II. Equipements et matériels	7 155 000	8 960 000	100%
III. Assistance technique	4 855 000	6 080 000	100%
IV. Etudes et formations	2 535 000	3 175 000	100%
V. Financement axé sur les résultats	4 300 000	5 385 000	100%
Non alloué	2 930 000	3 660 000	
TOTAL	29 400 000	36 810 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

Les dépenses relatives à la catégorie V – « Financement axé sur les résultats », concernent les paiements relatifs aux indicateurs liés au décaissement (ILD).

2. *Modalités de décaissement.*

Financement rétroactif. À titre d'exception à la section 4.07 a) ii) des Conditions générales, les dépenses autorisées engagées à compter du 30 avril 2023, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent accord, sont considérées comme autorisées jusqu'à un montant équivalent à un million d'euro (1 000 000 EUR) pour les activités concernant les études préalables à la mise en œuvre des activités du Projet telles que définies dans le document de conception du Projet. Les activités à financer par financement rétroactif ainsi que leur catégorie de dépenses et leur source de financement respectives nécessiteront l'accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées. Les dépenses autorisées préfinancées seront remboursées à l'Emprunteur une fois remplies les conditions supplémentaires précédant le premier décaissement des fonds spécifié à la section E.1.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte des prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Planification, suivi et évaluation.* Le Projet veille à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
2. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur veille à ce que le Projet se conforme à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
3. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet veillent à ce que le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
4. *Outil de suivi des contrats au sein du portail client du FIDA (ICP) ou tout autre outil développé ultérieurement par le Fonds et communiqué à l'Emprunteur à travers la lettre des Modalités en matière de Passation des Marchés du Projet.* L'Emprunteur s'assure qu'une demande pour accéder à cet outil de suivi des contrats du Projet est envoyée au FIDA. Le Projet s'assure que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes soient enregistrés dans cet outil en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Projet s'assure que les données sur les contrats sont mises à jour au moins sur une base trimestrielle pendant sa mise en œuvre.
5. Les postes clés du Projet sont: (Au niveau central) le Directeur national du Projet, le Coordinateur central du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés et l'assistance technique (AT). (Au niveau régional) le Directeur régional de l'agriculture, le Coordinateur régional du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés, le spécialiste PESEC et l'AT. (Au niveau provincial) le Directeur provincial de l'agriculture, le Coordinateur provincial du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés et l'AT.
6. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Agent principal du Projet désignera le personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Tout contrat signé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des PESEC 2021 du FIDA. Tout changement du personnel affecté au Projet sera notifié au Fonds.

7. L'Emprunteur s'engage à soumettre au moins une demande de décaissement du Financement sur chaque période de 12 mois à partir de la date de valeur du décaissement précédent, exception faite pour le premier décaissement.

II. Dispositions PESEC

1. L'Agent principal du Projet veillera à réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (« PESEC Edition 2021 »), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PESEC Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de financement et/ou dans les Plans de gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, l'Agent principal du Projet devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social (EIES), le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique abrégé (CGESC), les plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) et éventuellement le Plan de gestion des pesticides (les « Plans de gestion ») conformément aux exigences des PESEC telles que mises à jour de temps à autre par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et des Plans de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et des Plans de gestion.

3. L'Emprunteur veillera à ce que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion, le cas échéant.

4. L'Agent principal du Projet rendra publiques les versions provisoire et finale du rapport du CGESC et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties concernées dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties concernées. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou genre).

5. L'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021, le CGESC et les Plans de gestion, le cas échéant.

6. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes PESEC et les politiques connexes. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des populations locales concernées doivent être utilisés dans la mesure du possible.

7. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (ESSS) (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur est tenu à:

- Informer le FIDA dans les meilleurs délais;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, si nécessaire, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences des PESEC;
- Ajuster, si nécessaire, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences des PESEC; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives aux Plans de gestion (si nécessaire), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESSS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité qui se produisent dans le cadre des prêts ou des activités de l'Emprunteur impactant le Projet. Les incidents ESSS graves¹ peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur.

8. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans les PESEC Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et les Plans de gestion (le cas échéant) sont respectés.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent Accord, l'Emprunteur est tenu de fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion (le cas échéant) sur une base annuelle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Un rapport sur chaque incident grave et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur rendra publiques les

¹ Par exemple, toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes, toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

informations pertinentes de ce rapport aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission dudit rapport; et

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion (le cas échéant), dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. L'Emprunteur coopérera avec le Fonds concernant les missions de supervision, les revues à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences des PESEC Edition 2021 et des Plans de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

11. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée Nombre de personnes bénéficiant du projet et nombre de ménages correspondants et membres de ces ménages (sur la base d'une moyenne de 5 membres par ménage)	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	Les jeunes et les femmes sont intéressés par les activités proposées et participent effectivement au Projet.
	Hommes	0	17513	35027				
	Femmes	0	7506	15011				
	Jeunes	0	10008	20015				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	25019	50038				
	Homme - Pourcentage		70	70				
	Femme - Pourcentage		30	30				
	Jeunes - Pourcentage		40	40				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		50038	100075				
1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	semestrielle/annuelle	UGP		
Ménages		10008	20015					
Objectif du projet Améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montage de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				Enquête ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les indicateurs macro-économiques restent stables et le pays n'est pas confronté à des chocs externes majeurs.
	Augmentation de l'indice - Pourcentage		4	10				
	Pourcentage de ménages déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménage IBRE	Achèvement	UGP	
% Ménages		7	15					
Objectif de développement Augmenter les revenus des ménages ruraux grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus, la valorisation des produits et leur commercialisation	Pourcentage d'augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête ménage IBRE	MP, achèvement	UGP	L'inflation et la volatilité des prix sont contenues. Les conditions climatiques et économiques sont favorables et aucun choc majeur n'affecte négativement la productivité des filières ciblées.
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes - Pourcentage		10	20				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				SE des entreprises + Enquête ménage IBRE	Démarrage, MP, achèvement	UGP	
	Hommes		997	1993				
	Femmes		685	1371				
Jeunes		578	1155					

	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		1682	3364				
Effet direct Effet 1. La production agricole et animale est améliorée et diversifiée dans les filières ciblées et devient plus résiliente au changement climatique, et l'accès aux infrastructures est renforcé.	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les technologies ou pratiques proposées augmentent effectivement la production. Les formations proposées sont pertinentes. Pas de barrières à l'adoption des pratiques/technologies proposées.
	Membres des ménages - Nombre de personnes		25020	70053				
	Ménages (%)		50	70				
	Ménages (nombre)		5004	14011				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		12510	50038				
	Ménages (%)		25	50				
	Ménages (nombre)		2502	10008				
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		15012	70053				
	Ménages - Pourcentage		30	70				
	Ménages		3002	14011				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
Membres des ménages - Nombre de personnes		12510	65049					
Ménages - Pourcentage		25	65					
Ménages		2502	13010					
2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP		
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage		50	70					
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Pourcentage		50	70					
Produit Produit 1.1. L'arboriculture fruitière est développée et diversifiée et des pratiques de résilience au changement climatique sont introduites	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Les participants sont assidus aux formations.
	Hommes formés à la production végétale	0	1578	2390				
	Femmes formées à la production végétale	0	278	422				
	Jeunes formés à la production végétale	0	742	1125				
	Personnes formées à la production végétale	0	1856	2812				

	Réhabilitation et extension de la surface de plantation en arboriculture fruitière (amandier, caroubier, figuier et olivier)			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Superficie plantée en olivier (ha)		660	660			
	Superficie plantée en amandier (ha)		1500	1500			
	Superficie plantée en caroubier (ha)		5400	5400			
	Superficie plantée en figuier (ha)		200	200			
Produit Produit 1.2. La filière de production animale (petits ruminants, apiculture) est développée et diversifiée	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Un cadre de partenariat favorable est mis en place avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles.
	Hommes formés à la production animale	0	4896	6528			
	Femmes formées à la production animale	0	864	1152			
	Jeunes formés à la production animale	0	2304	3072			
	Personnes formées à la production animale	0	5760	7680			
	Nombre de conventions de partenariats établies avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles			SSE	Semestrielle	UGP	
	Conventions - Nombre	0	3	6			
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Hommes		2677	3825			
	Femmes		473	675			
Jeunes		1260	1800				
Producteurs ruraux - Nombre de personnes		3150	4500				
Produit Produit 1.3. Les produits du terroir sont valorisés et de nouvelles opportunités d'emplois sont créées en faveur des femmes et des jeunes	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Intégration réussie des femmes et des jeunes dans les nouvelles activités
	Nombre total d'installations	0	16	24			
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	16	24			
Produit Produit 1.4. L'efficacité de l'irrigation agricole et la protection des sols sont améliorées grâce aux aménagements hydro-agricoles et aux techniques de CES et les infrastructures rurales sont développées	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	Les zones rurales sont désenclavées pour faciliter l'accès aux marchés.
	Superficie en hectares	0	1674	2600			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
	Superficie en hectares	0	4150	7350			
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
Longueur des routes (km)	0	76	108				
Effet direct Effet 2. La capacité des petits	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés			Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	L'appui du Projet fourni aux OP correspond à leurs besoins.

producteurs et des organisations de producteurs est renforcée, et leur accès aux marchés est amélioré	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	63	94				Les OP sont connectées à des marchés porteurs. Les personnes formées se tournent vers le secteur bancaire et les programmes nationaux pour leurs besoins en financement.
	Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes		1260	1880				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux		882	1316				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux		378	564				
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux		504	752				
	2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes				Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux		20	50				
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux		13	47				
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes			30000				
Ménages - Pourcentage			60					
Ménages			6000					
Produit Produit 2.1. La capacité des petits producteurs, et en particulier des femmes et des jeunes, est renforcée et leur accès aux services financiers	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Hommes	0	4290	6000				
	Femmes	0	2860	4000				
	Jeunes	0	3575	5000				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	0	7150	10000				
Produit Produit 2.2. La formation et l'appui conseil à la gestion de l'entreprise est mise en place	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes
	Hommes	0	175	349				
	Femmes	0	75	150				

pour favoriser une meilleure insertion des jeunes	Jeunes	0	100	200				pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	250	499				
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE - OP ou prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation		1260	1880				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues		42	75				
	Hommes		882	1316				
	Femmes		378	564				
	Jeunes		504	752				
Organisations de producteurs ruraux soutenues dirigés par une femme		32	47					
Produit Produit 2.3. La valorisation et commercialisation des produits des filières ciblées sont améliorées	Nombre d'installations agréées par l'ONSSA							SSE
	Agréments - Nombre	0	14	20				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Nombre total d'installations - Installations	0	17	20				
	Installations de transformation construites ou remises en état - Installations	0	17	20				

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Elevé	Moyen
Volonté politique		
<p>Risque(s): PADERMO répondra directement et contribuera à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie Génération Verte du Gouvernement du Maroc (GG 2020-2030). L'appropriation du projet par le gouvernement est forte en raison de son engagement ferme à mettre en œuvre GG 2020-2030 et à atteindre ses objectifs et ses cibles. Le soutien politique est fort et stable. La mise en œuvre du RBL pourra poser un risque. Toutefois PADERMO mettra en œuvre un DLI minimisant ainsi le risque à travers une approche basée sur un pilote. En outre, si le DLI posera un problème lors de la mise en œuvre, le plan B consistera à faire passer les activités en question sur un mode de remboursement classique une fois les livrables réceptionnés et les contrats conclus, pratique sans risque au Maroc.</p>		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Gouvernance		
<p>Risque(s): Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.</p>	Elevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: Ce risque peut être jugé élevé notamment par rapport à la qualité de l'administration publique et le manque de personnel dans les DPA et al DRA. La DPA de Driouch est également assez récente et cela pourra représenter un risque pour une mise en œuvre diligente du projet. Toutefois, le FIDA renforcera le mécanisme d'appui en matière de formation et des missions d'appui à la mise en œuvre afin de s'assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.</p>		
Macroéconomie		
<p>Risque(s): Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.</p>	Substantiel	Faible
<p>Mesures d'atténuation: A ce stade, les activités du projet ne sont pas exposées directement aux risques macro-économiques. Les risques liés aux changements climatiques sont au centre de l'intervention du projet de sa théorie de changement. Les activités du PADERMO sont axées sur l'atténuation de l'impact de la sécheresse et des facteurs</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
externes afin de renforcer la résilience à l'échelle locale et à l'échelle de l'exploitation.		
Fragilité et sécurité		
Risque(s):		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Stratégies et politiques sectorielles		Aucun risque anticipé
Cohérence politique		
Risque(s): PADERMO s'aligne sur la nouvelle stratégie GG 2020-2030. Il est issu du PAR du GG pour la région Orientale. Il contribuera directement à la vision stratégique du gouvernement marocain de création d'une classe moyenne rurale, de réduction des inégalités et disparités territoriales et sociales et de création d'emplois pour les jeunes ruraux. Le FIDA soutient directement et efficacement ces interventions et apporte une contribution à la mise en œuvre du GG 2020-2030. Les politiques stratégiques et sectorielles sont pleinement alignées et soutiennent les objectifs et les stratégies du PADERMO.		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s): Le Maroc a adopté sa nouvelle stratégie de développement agricole et rural « génération verte 2020-2030 » en février 2020. Cette stratégie vise à créer une classe moyenne rurale et s'articule autour de deux piliers principaux visant à moderniser l'agriculture et à renforcer les capacités des agriculteurs et des producteurs. Il vise le développement d'une agriculture moderne et résiliente qui attire les jeunes dont l'objectif est de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Entre autres, le GG 2020-2030 vise à valoriser 1 million d'ha de terres collectives et à accompagner 180 000 jeunes à les exploiter. Il met un accent particulier sur les petits producteurs et les jeunes et s'aligne sur les objectifs du COSOP et du PADERMO. Le risque est non applicable.		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque(s): Le projet est situé dans une zone qui se caractérise par une fragilité de ses écosystèmes et une exposition à la désertification, à l'érosion et au sécheresses prolongées et récurrentes. L'environnement engendre de grandes difficultés pour les cultures et pour l'élevage. Les nappes sont vulnérables à la sécheresse et à la surexploitation. Les vagues de chaleur, la sécheresse et la désertification représentent les risques les plus importants et auxquels la région fait face. Ils contribuent à la réduction des ressources en eaux en termes de quantité, à la dégradation du milieu végétal naturel, à la perte de productions agricoles et à de graves conséquences liées à la pénurie d'eau sur le milieu Humain.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: i) Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau ii) Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et intégration des activités compatibles comme l'apiculture. iii) Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		
Risque(s): La zone du projet est très vulnérable aux aléas climatiques (sècheresses, chaleurs extrêmes, feu de forêt) et aux changements climatiques (augmentation des températures, diminution et variabilité des précipitations) qui pourraient impacter les activités et la durabilité du projet.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet, à travers ces activités, visera à augmenter la capacité d'adaptation des populations et filières agricoles cibles afin de faire face aux impacts du changement climatiques: - Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau en impliquant les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) et en sensibilisant tous les acteurs du projet. responsabilités: AUEA et DPA/DRA - Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et intégration des activités compatibles comme l'apiculture (responsabilité DRA/DPA et bénéficiaires). - Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux (DRA, DPAs en étroite concertation avec les bénéficiaires, le OPA et les partenaires comme l'ANOC et autres). - Promotion de cultures et variétés résilientes au changement climatique (DRA, DPA et OPA/bénéficiaires). - Adoption des bonnes pratiques agricoles et des pratiques résilientes face au climat (DPA, AT, et sensibilisation des OPA et bénéficiaires).		
Portée du projet	Faible	Faible
Pertinence du projet		
Risque(s): PADERMO se repose sur une assise politique et stratégique solide (Génération Green 2020-2030). Il émane du PAR de la GG et se base sur la demande de la population. Sa conception s'articule sur les leçons apprises et la CSPE de 2020. Il intervient sur des filières pertinentes et son approche GG permettra une intégration dans le système national et une appropriation par le MAPEMDREF et ses directions régionales et provinciales. Le risque est faible.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le PADERMO contribuera à réduire la pauvreté et la vulnérabilité dans la zone à travers l'accroissement de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières et les produits de terroir en accompagnant la mise en œuvre rentable et durable des activités de l'arboriculture, l'élevage et les investissements structurant en matière d'hydraulique et infrastructures agricoles. D'une façon spécifique, le Projet envisagera d'investir dans l'élevage (petits ruminants, poulet fermier et apiculture), l'arboriculture fruitière familiale (notamment le Caroubier, l'amandier et l'olivier) et les produits de terroir (plantes médicinales et aromatiques, safran et rosier) en améliorant les débouchés commerciaux par le désenclavement des zones de production et la mise à niveau des acteurs organisés de ces filières.		
Solidité technique		
Risque(s): La conception du PADERMO s'est fortement basée sur les leçons apprises (basée sur la CSPE, CCR et nouveau COSOP). Le projet s'intègre directement dans la GG 2020-2030 et focalise sur ses interventions sur une région. Il sera mis en œuvre par la DDERZM qui gère déjà deux projets financés par le FIDA et il prévoit de financer des filières et des actions qui sont bien maîtrisées à travers le portefeuille du FIDA au Maroc. Le projet prévoit le pré-financement de certaines actions afin d'éviter les délais et améliorer l'efficacité de l'intervention. La conception du projet se base sur un ciblage	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
précis et une théorie de changement claire (liée à la TdC de la GG) et prévoit des actions précises et cohérentes qui assurent la diversification et la durabilité.		
Mesures d'atténuation: Le Projet articulera donc son approche de manière à relever le triple défi de l'adaptation au changement climatique, du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et à leur organisation et du renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles en impliquant les ruraux sans-terre et les groupes vulnérables par le biais des AGR. L'effet combiné de ces priorités devrait permettre aux communautés rurales de diversifier leurs moyens de subsistance et d'accroître leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur résistance aux chocs climatiques ou autres, et de créer des emplois stables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans une perspective plus large, cela contribuera à la création d'une classe agricole moyenne.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Substantiel	Moyen
Modalités d'exécution		
Risque(s): Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il est composé des directeurs centraux et du DRA de Oujda, des représentants au niveau central des principaux départements ministériels concernés. Le CNP se réunira une fois par an. Il aura à (i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l'état d'avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA. La coordination du Projet est assurée par une unité centrale de coordination du projet domiciliée au niveau de la DDERZM (qui gère déjà deux projets financés par le FIDA: le PDRMA et le PRODER) et relayée sur le terrain par une unité de gestion (UGP) au niveau de la DRA de Oujda. Le DRA assurera la coordination de la mise en œuvre à travers les DPA concernées. Le personnel clé sera mis en place dès le démarrage du Projet et développera: (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels d'exécution incluant celui pour l'administration et la gestion financière. Les équipes qui gèrent le projet au niveau central et au niveau provincial sont rodées et mettent en œuvre déjà des projets financés par le FIDA.	Elevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Le PADERMO sera sous la supervision administrative et technique directe du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un Comité national de pilotage (CNP) veillera à ce que la mise en œuvre du Projet suive les orientations stratégiques nationales, examinera l'état d'avancement général de la mise en œuvre du Projet et les décisions stratégiques relatives à sa mise en œuvre. L'unité centrale de coordination du PADERMO sera la DDERZM (qui gère déjà deux opérations financées par le FIDA). Le Directeur régional de l'agriculture (DRA) coordonnera la mise en œuvre du Projet et assumera le rôle de directeur du Projet en assurant sa gestion quotidienne par l'intermédiaire des DPA respectifs. Le personnel clé, y compris l'AT (agronomie, agrobusiness, infrastructure rurale, genre et ciblage, &E et aspects fiduciaires, etc.) sera engagé pour soutenir la mise en œuvre du Projet conformément à son AF, MMP et PTBA. Le FIDA supervisera directement le Projet et fournira un appui en matière de formation et des missions d'appui à la mise en œuvre afin de s'assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.		
Dispositifs de suivi-évaluation		
Risque(s): Le constat montre que la majorité des projets du portefeuille ont des faiblesses au niveau du S&E. Toutefois l'équipe pays a mis en place un dispositif d'appui renforcé pour accompagner les projets. La qualité des systèmes est en amélioration progressive. En outre, le FIDA a également contribué à la mise en place d'un système national de suivi des projets agricoles (projets PMVII) hébergé et piloté par la DDERZM et qui permettra au ministère de faire un suivi dynamique et actualisé de la situation de toutes les interventions en matière d'appui à la petite production agricole et le développement rural. PADERMO sera mis en œuvre par la DDERZM qui pilote déjà le système national et qui applique déjà les exigences du FIDA en matière de S&E à travers la mise en œuvre du PDRMA et PRODER.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La DDERZM dispose déjà d'un système de suivi-évaluation mis en place et utilisé par deux autres projets financés par le FIDA. Le DDERZM se veut une plateforme intégrée. Elaborée par la DDERZM et adapté avec l'appui du FIDA pour répondre aux exigences des indicateurs du CL. Son utilisation est structurée et sécurisée et mise à la disposition des intervenants clés dans la mise en œuvre du Projet.		
Passation des marchés	Faible	Faible
Cadre juridique et réglementaire		
Risque(s): Globalement, concernant les marchés du PADERMO, les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables. Il est à noter cependant, que Le Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, principal instrument juridique de la commande publique marocaine, est en cours de revu. Il est attendu que le nouveau décret soit adopté courant 2023 et qu'il entre formellement en vigueur début 2024; ce qui coïncidera avec le lancement du PADERMO. En l'espèce, la procédure de passation des marchés du PADERMO suivra le décret 349 en attente d'approbation du nouveau, sous réserve de son évaluation par le FIDA.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur par suite de laquelle des recommandations d'alignement avec le nouveau décret seront formulées.		
Responsabilité et transparence		
Risque(s): Toutes les informations relatives aux marchés publics sont publiées sur le site des marchés et accessibles publiquement et la législation permet la participation de la société civile aux séances d'ouverture des offres. Le Maroc dispose de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces. Les deux organes d'appel (CNCP et le tribunal administratif) sont deux organes indépendants et non impliqués dans la passation ou décision d'adjudication. Les cahiers des charges administratifs et particuliers ne comportent pas de clauses ou dispositions interdisant les pratiques de fraude, corruption et les autres pratiques interdites.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les politiques du FIDA et les lignes directes de signalement seront incluses dans les contrats et documents d'appel d'offres. Également, l'AE notifiera le FIDA de toute réclamation.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs.		
Capacités en matière de passation des marchés publics		
Risque(s): Globalement, le pays dispose d'un cadre institutionnel et une capacité de gestion solide qui couvre les principaux aspects de la passation des marchés publics. Les entités adjudicatrices ont des mandats clairement définis, les différentes institutions de contrôle et normatives sont présentes. La planification est solide et les sommes engagées sont budgétées. Le suivi financier se fait grâce au système GID (Gestion Intégrée des Dépenses) du pays. Dans le cadre de la politique de décentralisation du PAYS, il est prévu que certains marchés faible valeur, moins de 5 Millions de Dirhams puissent être lancés par les DRA respectives. Si le personnel de la passation des marchés du DRA et DPA d'Oujda disposent de connaissances quant aux procédures et règlements du FIDA et autres bailleurs de fond en matière de passation de par leurs engagements sur d'autres projets, ceux des DPA de Guercif et Driouch restent, en comparaison, limités.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Formation au démarrage du projet ou le plutôt possible recommandée pour toutes les équipes en charge de la passation (DPA + 3 DRA). Le risque devra être revu si cette décentralisation devient effective avant que la capacité des équipes soit améliorée.	Moyen	Moyen
Processus de passation de marchés dans le cadre des projets		
Risque(s): Bien que la planification des acquisitions est en général solide, une étude des marchés du PADERMO n'a pas été conduite. La sélection est l'adjudication des marchés se fait selon les normes établies. Une bonne gestion contractuelle est constatée. Le gouvernement n'a pas un rôle moteur dans l'amélioration de la capacité en passation du secteur privé. La déviation principale de la passation des marchés du Décret quant aux procédures du FIDA réside principalement dans les procédures de sélection et recrutement service de consultants (firmes et individus); ainsi que celles relatives à l'architecture. Ils sont prévus en partie avant le démarrage officiel du projet sous la modalité rétroactive courant 2023.		
Mesures d'atténuation: Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs. Le projet retiendra, en prévision, la procédures nationale des marchés publics à l'exclusion des services de consultants et architecture. Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur pour revoir les disposition des processus des différents types de marchés et leurs alignements avec les procédures du FIDA.		
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Organisation et personnel		
Risque(s): Les équipes de la DRA et de la DPA n'ont pas assez d'expérience ni d'effectifs pour prendre en charge la gestion financière du projet.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: L'UGP au niveau de la DRA ainsi que les équipes de chaque DPA seront renforcées par une assistance technique en gestion financière. De plus, le service de support de la DPA de Guercif sera renforcé par un effectif additionnel. Le FIDA renforcera le personnel des SAF dans le cadre de l'atelier de démarrage et d'une mission de support spécifique qui se tiendra après le lancement du projet et le budget du projet prévoit des formations spécifiques pour le personnel du projet en matière de gestion financière.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Budgétisation		
Risque(s): Un risque existe concernant la coordination entre les différentes unités de mise en œuvre et l'échange d'information financière pour un suivi efficace des réalisations du PTBA. Du fait que le FIDA s'appuie intégralement au système national, un risque existe concernant la capacité de suivi des fonds FIDA à l'intérieur du budget national.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le manuel des procédures prévoit un canevas et un calendrier d'échange d'informations financières pour permettre à l'UGP de faire un suivi régulier du PTBA. Un paragraphe budgétaire spécifique au projet PADERMO sera créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du projet.		
Flux de fonds/modalités de décaissement		
Risque(s): Le projet suivra au même temps une procédure de décaissement basée sur les RFI et une procédure de décaissement basée sur l'atteinte des résultats (PAR), ce qui pourra générer des erreurs de reporting et de soumission des DRF. De plus, une partie de dépenses du projet seront éligibles au financement rétroactif. Le projet risque de sous-évaluer les contributions nationales si une méthode d'identification et valorisation des contribution en nature n'est pas mis en place.	Elevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: Un canevas des RFI avec des instructions relatives à leur préparation et processus de soumission et approbation est inclus dans le manuel des procédures. Le manuel décrit aussi la procédure de décaissement basée sur le résultat ainsi que le cahier de charges pour les vérifications. Les dépenses éligibles au financement rétroactif sont spécifiées dans le DCP. L'UGP du projet proposera en phase de démarrage une méthode de calcul des contributions gouvernementales et des bénéficiaires en nature selon le canevas proposé dans le manuel du projet.		
Contrôles internes		
Risque(s): Le système national garantit un bon niveau de séparation des tâches et un système de contrôle efficient et fiable. Le ministère de l'agriculture est doté d'un service d'audit interne qui contrôle les opérations des DRA et des DPA sur base régulière.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Un manuel des procédures détaillé et le support de l'AT réduiront davantage les risques liés au système de contrôle interne.		
Comptabilité et rapports financiers		
Risque(s): Les systèmes comptables nationaux, utilisés par les unités d'implémentation du projet, et en particulier le GID et le MISAGRI au niveau des DPA et DRA sont des systèmes sécurisés et performants, mais qui ne répondent pas aux besoins du FIDA en matière de reporting financier. Pour cette raison, la DDERZM a développé un système spécifique qui permet de tracer les fonds par catégorie, composante et source de financement et qui sera renseigné au niveau de l'UGP. Le système SI-DDERZM, ne permet pas encore de générer des rapports financiers en ligne avec les besoins de reporting du FIDA de manière automatique.	Elevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: Le système SI-DDERZM sera amélioré afin de générer des rapports financiers de manière automatique et en particulier un état de suivi du PTBA ainsi qu'un état des sources et utilisation des fonds par composante, catégorie et bailleur.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Audit externe		
<p>Risque(s): L'Inspection Général des Finances sera l'auditeur du projet PADERMO.</p> <p>Le manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'IGF adosse ses propres procédures à celle internationales, dans le respect des normes ISA. La soumission des rapports d'audit pourrait se faire en retard et les rapports pourraient ne pas prendre en considération les dépenses relatives aux activités financées à travers la méthode PAR.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Le FIDA maintient un contact constant avec les équipes de l'IGF pour s'assurer que les rapports sont soumis à temps et qu'ils incluent toutes les dépenses du projet.</p>		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité		
<p>Risque(s): Le projet n'intervient pas dans les zones protégées et ne devrait pas avoir d'impacts négatifs la biodiversité, les écosystèmes ou les services écosystémiques.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: L'INRA est un partenaire du Projet. Sa mission dans l'oriental se focalise davantage au développement des espaces pastoraux, à l'utilisation rationnelle des ressources phylogénétiques (PAM) et de sauvegarde de la biodiversité. Certaines ONG sont très actives dans la région, notamment AESVT qui milite pour un développement durable.</p>		
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution		
<p>Risque(s): Des risques liés aux activités d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles (PMH, points d'eau, etc.) sont possible compte tenu des sécheresses récurrentes et de la pénurie d'eau dans la zone du projet.</p> <p>Le projet pourrait également induire des risques liés à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: Les activités du Projet ayant potentiellement un effet polluant sont assujettis au préalable à une étude d'impact sur l'environnement conformément à la loi n° 12-03.</p>		
Patrimoine culturel		
<p>Risque(s): Le projet n'intervient pas dans des zones où des ressources culturelles ou physiques existent.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Le Projet ne prévoit pas d'activité de nature à porter atteinte au patrimoine culturel de la région. Les PESEC sont rigoureusement observées</p>		
Peuples autochtones		
<p>Risque(s): Le projet n'intervient pas dans des zones où vivent des peuples autochtones</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: NA</p>		
Santé, sécurité et sûreté des communautés		
<p>Risque(s): Le projet investira dans des pistes rurales et pourrait donc entraîner une augmentation du trafic ou une modification du flux de trafic entraînant ainsi des risques potentiels pour la sécurité communautaire.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: L'implication des autorités locales et provinciales sont systématiques dans tous les chantiers de travaux lancés dans le cadre du Projet. La santé et sécurité des populations et des biens constitue une priorité des autorités gouvernementales.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Emploi et conditions de travail		
Risque(s): Le projet pourrait comporter des risques liés à la santé et à la sécurité au travail notamment en ce qui concerne la construction d'infrastructures et l'utilisation des pesticides.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le Projet contribuera de façon directe et indirecte à la création d'emploi notamment des jeunes ruraux par l'auto-emploi. Par ailleurs, le Projet donne une grande importance à l'observation des droits des ouvriers et employés conformément à la législation nationale du travail.		
Réinstallation et réinsertion économique		
Risque(s): Le projet n'impliquera pas et ne conduira pas à la réinstallation ou la réinsertion économique des populations.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Aucune réinstallation physique et/ou économique des populations ne sera prévu dans le cadre de ce projet.		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque(s): Le projet ne vise pas à être un projet d'atténuation du changement climatique. Cependant, en dehors de l'élevage extensif, les interventions du Projet contribueront globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les activités du projet, notamment la création et la réhabilitation de plantations arboricoles et la lutte contre l'érosion offrent un potentiel important de séquestration des gaz à effet de serre. Le projet favorisera également l'utilisation d'énergies renouvelables (panneaux solaires) au niveau des unités de valorisations créées et/ou réhabilitées par le projet réduisant ainsi la dépendance au réseau électrique ainsi que l'utilisation de carburant pour les générateurs de secours.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques		
Risque(s): Les populations et les systèmes agricoles cibles sont très vulnérables aux changements et aléas climatiques. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement l'exposition globale élevée aux risques climatiques et notamment les sécheresses, la vulnérabilité des systèmes agricoles et la faible capacité d'adaptation des populations cibles.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Les populations et les systèmes agricoles cibles sont très vulnérables aux changements et aléas climatiques. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement l'exposition globale élevée aux risques climatiques et notamment les sécheresses, la vulnérabilité des systèmes agricoles et la faible capacité d'adaptation des populations cibles.		
Parties prenantes	Faible	Faible
Participation et coordination des parties prenantes		
Risque(s): Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM et la DRA de Oujda. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il se base sur la mise en œuvre du PAR, identifié et formulé à travers un processus participatif. La mission a identifié les partenaires principaux et poursuivra le travail d'engagement avec tous les dépositaires d'enjeux (OPA, GIE, ONCA, ONSSA, ANOC, la Recherche, les associations tel que la MFR etc.) afin d'associer tous les acteurs.	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Mesures d'atténuation: Le Projet sera mis en œuvre dans le cadre de la politique du MAPMDREF au développement territorial intégré. Cette approche fait appel à toutes les structures du ministère pour une meilleure coordination, implication et synergie harmonieuse. L'ONCA, l'ONSSA, l'ORMVA Moulouya, l'ABH, le CAM et l'interprofession agissent comme un seul corps de par leur missions intégrées et coordonnées par la DRA. Le Projet mettra un accent fort sur des actions de formation et d'accompagnement techniques et managériaux des producteurs bénéficiant des investissements en vergers arboricoles, afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'arboriculteurs maîtrisant les bonnes pratiques arboricoles. Il s'agira de: (i) 100 sessions de sensibilisation pour le regroupement des arboriculteurs en coopératives de producteurs et la sélection sur les bonnes pratiques arboricoles; (iii) 48 champs écoles de producteurs (CEP), à mettre en place sur les périmètres de plantation; et (iv) 28 visites-échanges de producteurs dans des zones arboricoles similaires, mais plus avancées en matière d'organisation et de maîtrise des techniques arboricoles. La mise en œuvre des actions de formation et d'appui conseil sera confiée à la Direction régionale du conseil agricole (DRCA) de l'Oriental dans le cadre d'une convention de partenariat. Le programme d'alphabétisation comprendra des sessions d'alphabétisation de base et fonctionnelle qui seront réalisées selon l'approche recommandée par l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA). Il sera exécuté sous la tutelle de l'ANLCA par une ou deux ONG agréées et partenaires de l'ANLCA dans le cadre d'une convention de partenariat. Le choix des localités sera effectué en concertation entre l'UGRP et les UGPP. Le PADERMO prendra en charge les coûts de l'alphabétisation fonctionnelle qui concernera 4 900 bénéficiaires et doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir: (i) des compétences de base pour s'approprier les formations techniques, organisationnelles et financières; (ii) des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires pour le développement des projets économiques inclusifs; et (iii) des connaissances de la réglementation et du fonctionnement des associations et coopératives. Ceci permettra aux différents groupes de bénéficiaires de participer activement et assurer leur autonomisation.</p>		
Doléances des parties prenantes		
Risque(s):		Aucun risque anticipé – pas applicable
<p>Mesures d'atténuation: Le gouvernement a prévu depuis quelques années un dispositif de recueil des plaintes des citoyens pour toute anomalie dans la gouvernance des projets de l'Etat. Par ailleurs, la DRA et les DPA sont en liaison directe et continue avec toutes les catégories de bénéficiaires à travers les programmes ordinaires ou d'autres programmes des bailleurs internationaux. Ceci a créé une plateforme de communication et dialogue avec les pouvoirs publics qui serait dans l'intérêt de gestion des conflits institutionnels. Par ailleurs, le mécanisme de traitement des plaintes utilisé par le Projet s'appuiera sur le portail Chikaya déjà fonctionnel à la DRA de l'Oriental. Dans l'éventualité où le portail Chikaya s'avère inefficace, les bénéficiaires peuvent toujours avoir recours au procédure et mécanismes de règlement des plaintes du FIDA. Une sensibilisation de tous les acteurs sera faite lors du démarrage et tout au long de la mise en œuvre du projet.</p>		